



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux

Question écrite n° 126146

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la valorisation des sous-produits du cheval. La réponse ministérielle à la question écrite n° 84353 fait mention de recherches entreprises par le pôle de compétitivité cheval de Basse-Normandie et la société mère des courses de galop France Galop sur son site cantilien à ce sujet. Le ministère de l'agriculture ainsi que le fonds Éperon participent à son financement. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'état d'avancement de cette réflexion et des actions mises en place à ce jour en la matière.

Texte de la réponse

La question de la valorisation des sous-produits du cheval et en particulier du fumier est particulièrement importante du fait à la fois de la raréfaction des débouchés immédiats et du respect de l'environnement. C'est pourquoi une étude a été conduite par le pôle de compétitivité « filière équine » en partenariat avec France Galop, Société-mère des Courses. Ce projet a permis d'étudier les techniques les plus pertinentes de valorisation : épandage direct, compostage, construction et méthanisation, en s'appuyant sur les travaux portant sur la caractérisation agronomique des fumiers de cheval, ce qui a conduit à en identifier les différents types. Tous ces résultats sont rassemblés et mis à la disposition des professionnels grâce au site Internet www.cheval-fumier.com. Ce site permet d'aider les professionnels de la filière équine à trouver la solution de valorisation du fumier de cheval la plus adaptée à leur situation. Ces travaux ont en effet bénéficié du financement du Fonds Eperon et des crédits mobilisés dans le cadre du Contrat de projets Etat-région Basse-Normandie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126146

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 363

Réponse publiée le : 24 avril 2012, page 3158